

## 3 SCOT pour 3 Pays



# Réunion de lancement des 3 SCOT

## Pays Loire Beauce

## Pays Sologne Val Sud

## Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire

### Jeudi 19 juin 2014

#### Présents Pays Forêt d'Orléans Val de Loire :

|                         |                           |                          |                        |
|-------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------|
| AUCLAIR Odile           | PFOVL*                    | GOURMAND Marie-Françoise | SAINT MARTIN D'ABBAT   |
| AUGER Michel            | BONNEE                    | GRESSETTE Danielle       | BRAY EN VAL            |
| ALONGI Ricardo          | CAUE 45 (Stagiaire PFOVL) | JOURDAIN Béatrix         | CHATEAUNEUF SUR LOIRE  |
| AUGER Philippe          | FAY-AUX-LOGES             | LE BOULZEC Geneviève     | SAINT DENIS DE L'HOTEL |
| BARRE Didier            | PFOVL*                    | LEJEUNE Jean-Louis       | JARGEAU                |
| BRINON Jean             | BONNEE                    | MARSAL Danielle          | SURY AUX BOIS          |
| BURTIN Philippe         | BOUGY LEZ NEUVILLE        | PASSIGNY Christian       | CHATEAUNEUF SUR LOIRE  |
| CEVOST Jacques          | VITRY AUX LOGES           | ROCK Gérard              | ASCHERES               |
| CHASLINE Joël           | SAINT LYE LA FORET        | SAUGOUX Reine            | SAINT AIGNAN DES GUES  |
| DARDONVILLE Alain       | REBRECHIE                 | TAILHARDAT Sébastien     | TRAINOU                |
| DE SAINT AFRIQUE Axelle | INGRANNES                 | TOUSSAINT Christian      | BOUZY-LA-FORET         |
| FERRANTE Marie-Hélène   | LES BORDES                | VACHER Philippe          | PFOVL*                 |
| GIBEY Jean-Marc         | JARGEAU                   | VAPPERAU Julia           | C.C. DE LA FORET       |

\* Pays Forêt d'Orléans Val de Loire

#### Présents Pays Loire Beauce :

|                     |                               |                      |                         |
|---------------------|-------------------------------|----------------------|-------------------------|
| BEURIENNE Jean-Luc  | PATAY                         | HODIN Véronique      | BUCY SAINT LIPHARD      |
| BRAQUEMOND Thierry  | HUETRE + CC Beauce Loirétaine | JOUSSET Stéphanie    | PAYS DE BEAUCE          |
| BRUNEL Stéphane     | COINCES                       | LASNE-DARTAILH       | BAULE                   |
| CLAVEAU Thierry     | VILLAMBLAIN                   | LEGRAND Rémy         | RUAN                    |
| CHARDON Edith       | TAVERS                        | LETOURNEUR Benjamin  | CAUE 45 (Stagiaire PLB) |
| COUTURIER Gérard    | C.C. DE LA BEAUCE DE JANVILLE | MAHIEUX Martine      | LE BARDON               |
| CUILLERIER Frédéric | PLB                           | MARTIN Pauline       | C.C. VAL DES MAUVES     |
| DENIZET Bruno       | GIDY                          | MAUDUIT Francis      | BEAUGENCY               |
| DUMOUTIER Jean      | RUAN                          | RADLO Michel         | CHAINGY                 |
| DUPONT Rémy         | MESSAS                        | ROUSSARIE Jean-Paul  | HUISSEAU                |
| DURAND Jean-Pierre  | CHAINGY                       | SOUCHET Christophe   | TRINAY                  |
| FICHOY Yves         | C.C. DU CANTON DE BEAUGENCY   | TEXIER Bernard       | CHEVILLY                |
| GODIN Thierry       | VILLORCEAU                    | TOUCHARD Joëlle      | BAULE                   |
| HANSSE Arnaud       | PAYS DE BEAUCE                | VARENNE Marie-France | LAILLY EN VAL           |

#### Présents Pays Sologne Val Sud :

|                            |                          |                        |                        |
|----------------------------|--------------------------|------------------------|------------------------|
| ACHE Alain                 | CERDON - C.C. DU SULLIAS | HENRY Pierre           | SENNELY                |
| AUGUSTO Jason              | VANNES SUR COSSON        | HODEAU René            | VIGLAIN                |
| BADAIRE Jean-Claude        | SAINT FLORENT LE JEUNE   | KENTZINGER Nilda       | TIGY                   |
| BLACHAIS-CATOIRE Elysabeth | ARDON                    | LAWRIE Stéphanie       | LION EN SULLIAS        |
| BOISSAY Claude             | CLERY-SAINT-ANDRE        | LEMBO Éric             | MENESTREAU-EN-VILLETTE |
| BOURGEAIS Patricia         | SIGLOY                   | LEPELTIER Nicole       | VILLEMURLIN            |
| BOURGEON Gérard            | VIENNE EN VAL            | LUCAS Jean-Claude      | NEUVY-EN-SULLIAS       |
| BOZEC Yvan                 | PSVS                     | MALBO Gérard           | SANDILLON              |
| BUREAU Chantal             | MAREAU-AUX-PRES          | MEUNG Claude           | VILLEMURLIN            |
| CHERREAU Isabelle          | CERDON                   | MINIERE-GAUFROY Claire | LIGNY-LE-RIBAUT        |
| CORGNAC Gérard             | CLERY-SAINT-ANDRE        | PILON Patrick          | MARCILLY EN VILLETTE   |
| CORMERY Michèle            | LIGNY-LE-RIBAUT          | POTAU Cyril            | CERDON                 |

|                      |                          |                       |                          |
|----------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|
| DE PELICHY Constance | LA FERTE SAINT AUBIN     | ROHOU Stéphane        | SAINT AIGNAN LE GAILLARD |
| DEROUET André        | NEUVY-EN-SULLIAS         | ROUSSE LACORDAIRE Guy | VANNES SUR COSSON        |
| D'HEYGERE Lucie      | CAUE 45 (Stagiaire PSVS) | THAUVIN Jean-Louis    | SANDILLON                |
| DUPUIS David         | FEROLLES                 | THEBAULT Sidonie      | FEROLLES                 |
| DURAND Odile         | VIENNE EN VAL            | THEFFO Jean-Marie     | LIGNY-LE-RIBAUT          |
| FRICHE Nathalie      | GUILLY                   | THOMAS Anne-Laure     | SAINT FLORENT LE JEUNE   |
| GARNIER Marie-Agnès  | SIGLOY                   | THOUVIGNON Michel     | SIGLOY                   |
| GAUDE Michel         | JOUY LE POTIER           | VALLEE Bernadette     | ISDES                    |
| HAUHECORNE BERTRAND  | PAYS SOLOGNE VAL SUD     |                       |                          |

| <b>Autres personnes publiques associées :</b> |                       |                       |                                 |
|---|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|
| BEAUMONT Michel                               | C. C. BEAUCE ORATORIE | LEFAUCHEUX Jean-Louis | CHAMBRE D'AGRICULTURE           |
| BELLOT Julien                                 | GENDARMERIE (LFS)     | LIROCHON Philippe     | PAYS DE BEAUCE                  |
| BOUCHETTE Sylvie                              | CCI DU LOIRET         | LONBARDI Daniel       | YVOY LE MARRON                  |
| BRILL Didier                                  | DDT 45                | MEOT David            | CHAMBRE D'AGRICULTURE           |
| COUETTE Katia                                 | CHAMBRE D'AGRICULTURE | ORIAN Fabien          | DREAC                           |
| DESCHAMPS Xavier                              | CONSEIL GENERAL       | PIGNOLET Fabienne     | CONSEIL GENERAL                 |
| DUVALLET Géraldine                            | AGGLO ORLEANS         | PINAULT Patrick       | SAINT HILAIRE SAINT MESMIN      |
| FABRE Alice                                   | PAYS DUNOIS           | PITON Hélène          | LOGEMLOIRET                     |
| FALLIERO Dominique                            | DDT 41                | RIVERON Philippe      | VALLOGIS                        |
| GAUCHARD Christian                            | EPIEDS EN BEAUCE      | SAURY Hugues          | AGGLO ORLEANS / CONSEIL GENERAL |
| GOUGET DUPUY Valérie                          | CONSEIL GENERAL       | SAVARD Laure          | CONSEIL GENERAL                 |
| JEGU Marlène                                  | SAFER DU CENTRE       | THAUVEL Isabelle      | CAUE 45                         |
| LANCELIN Patrick                              | GRDF CENTRE           | TISSIER Valérie       | CONSEIL GENERAL                 |
| LATOURE Camille                               | DRAAF                 | URO Nathalie          | LOGEMLOIRET                     |
| LAUMONNIER Christelle                         | FLEURY LES AUBRAIS    | VIVIER Bruno          | CHARSONVILLE                    |

| <b>Bureaux d'études</b> |                 |                |                 |
|-------------------------|-----------------|----------------|-----------------|
| CHABOT David            | ANTEAGROUP      | MASSON Éric    | ANTEAGROUP      |
| DUROT Sébastien         | BIOTOPE         | QUINTIN Yohann | SAFER DU CENTRE |
| HERVET Mathias          | SAFER DU CENTRE | RONSSÉ Damien  | ANTEAGROUP      |
| LEMITRE Régis           | SAFER DU CENTRE | TSAÏ Charlotte | ANTEAGROUP      |

---

## **Extrait du courrier adressé par les Président des Pays à l'ensemble des Maires et Personnes Publiques Associées :**

*« Les Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire, Loire-Beauce et Sologne Val Sud ont pris la compétence «élaboration, gestion et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT) à l'échelle de leur territoire ».*

*Issu de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et renforcé par le Grenelle de l'Environnement, le SCoT est un outil réglementaire à l'image de vos plans locaux d'urbanisme (PLU). Il fixe les grandes orientations en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacement, d'implantation commerciale et d'environnement pour les 10 à 15 années à venir.*

*L'élaboration de ces 3 SCoT s'inscrit dans une logique de large concertation afin de favoriser les synergies entre toutes les forces vives de nos territoires. (...) »*

*Intervention*

*(...) Cette réunion a pour objectif d'informer les élus des 99 communes, l'ensemble des personnes publiques associées (PPA) et les partenaires.*

*Nous vous présenterons :*

- les enjeux abordés dans ce document, le développement économique, la gestion de l'eau, les déplacements, la préservation du cadre de vie, le logement. ...*
- des propositions de calendrier et d'organisation pour vous permettre une mobilisation efficace auprès de vos administrés dans le cadre des concertations à mener (...) »*

---

## Ordre du jour :

- Mot d'accueil du Maire de la Ferté Saint-Aubin
- Introduction des Présidents de Pays
- Présentation de la démarche par les bureaux d'études en charge de l'élaboration des SCoT
- Echanges
- Mots de clôture par la DDT

---

## Document remis :

- Note de présentation de la démarche

---

## Contenu des Interventions

### - **Constance de Pélichy, Maire de la Ferté – Saint – Aubin**

- Le SCoT doit nous permettre de :
  - tirer le meilleur parti du territoire
  - travailler en cohérence nos politiques
  - faire les choix pertinents pour l'avenir

### - **Philippe Vacher, Président du Pays de Forêt d'Orléans Val de Loire :**

L'intervention du Président s'est articulée autour de :

- la présentation des trois territoires et des objectifs de l'élaboration des SCoT, à savoir :
  - une démarche issue d'une volonté politique de préparer ensemble l'avenir et qui mobilise les acteurs de nos territoires : élus, acteurs institutionnels, citoyens ;
  - un processus qui s'inscrit dans la durée et qui planifie le développement de nos territoires pour les 15 à 20 ans à venir ;
  - une démarche qui conjugue nos ambitions pour proposer un projet de territoire articulé et cohérent avec les territoires voisins.

Selon lui, la construction de cet outil stratégique d'aménagement va permettre aux trois territoires de Pays de travailler ensemble, de se concerter avec l'agglomération et de choisir leur mode de développement et d'aménagement plutôt que de le subir.

- Pourquoi une démarche Inter-Pays ? :

Le Président indique que les trois pays ont lancé en 2012, une démarche inter-Pays pour aboutir ensemble à l'élaboration de 3 SCoT distincts qui présenteront des objectifs et orientations

spécifiques mais cohérentes. Il précise que cette démarche Inter-Pays qui aujourd'hui évolue en Inter-SCoT à l'avantage de :

- partager la connaissance de chacun des territoires
- disposer des instances de concertation communes et d'avancer ensemble
- mutualiser les coûts de financement des SCoT
- construire un projet cohérent discuté et débattu sur l'ensemble des territoires

- **Bertrand Hauchecorne, Pays Sologne Val Sud**

Lors de la réunion de lancement, le Président du Pays Sologne Val Sud s'est exercé à définir :

- Ce qu'est un SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
  - Un outil de planification territoriale avec une perspective de développement durable instauré par la Loi SRU du 13 décembre 2000, et renforcé par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010. Il précise que les SCoT font suite aux anciens Schémas Directeurs (SD) et Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU). A cette occasion, il a rappelé qu'une partie des territoires des Pays était auparavant intégrée dans le périmètre du SDAU d'Orléans.
  - Un document d'urbanisme sur un territoire large, au-delà des frontières classiques des communes et des communautés de communes.
  - Un outil opérationnel, de planification et d'aménagement du territoire qui permet d'orienter le développement d'un espace.
  - Un document dont la forme et le fond sont encadrés juridiquement. Il s'impose aux PLU. Son contenu, ses objectifs et sa portée sont définis par le code de l'urbanisme.
- L'objet du SCOT :
  - Fixer les orientations générales de l'organisation de l'espace et déterminer les grands équilibres entre espaces urbains et espaces naturels
  - Articuler les politiques en matière d'aménagement, d'environnement, d'économie, d'habitat, d'équipements et de déplacements.
- Le contenu du SCOT
  - Le rapport de présentation est à la fois un diagnostic et un argumentaire pour définir les choix retenus
  - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document dans lequel le Pays exprime de quelle manière il souhaite voir évoluer son territoire. Il précise à ce moment que le SCOT constitue une un espace de dialogue de dialogue, de débat et de concertation.

- **Le document d'orientation et d'objectifs (DOO)** est la mise en œuvre du PADD.

- **Frédéric Cuillerier, Président du Pays Loire Beauce**

Après avoir détaillé le choix de la procédure de consultation des bureaux d'études, le Président s'est employé à définir les avantages de la démarche choisie par les Pays :

- Préexistence de nombreuses études à l'échelle du Pays (ORAC, Services à la population, Trame Verte et Bleue, ...) et habitude de travailler ensemble sur un projet de territoire.
- Gouvernance par les instances du Pays de l'élaboration, de la gestion et du suivi du SCoT et pas par l'Etat (Commission des Sites, Commission sur le foncier agricole, ...)
- Pas de création de structure nouvelle.
- Outil facilitateur pour la grenellisation des PLU (31/12/16) : étude de mobilité, étude biodiversité, ...
- Subvention existante pour l'élaboration du SCoT d'au moins 1 €/ha et économies d'échelles par la mutualisation des études à 3 Pays.
- Interlocuteur légitime et unique pour discuter entre SCoT (AggLO, ...). A ce sujet, il indique que grâce à la compétence SCoT les Pays vont pouvoir participer et travailler d'égal à égal avec l'Agglomération.
- Réflexion à l'échelle du bassin de vie avec les deux autres Pays.

Le Président présente ensuite les bureaux d'études missionnés sur la conduite de la démarche et les interlocuteurs pour chacun d'eux :

- Antea Group et sa marque TSC avec David Chabot – urbaniste OPQU comme chef de projet sur l'ensemble de la démarche,
- Bérénice avec Mathilde Sill – directrice d'études – spécialiste des questions commerciales
- Biotope avec Sébastien Durot – directeur d'études – écologue
- La SAFER du Centre en partenariat sur le volet sylvicole avec l'ONF et le CRPF avec Yohann QUINTIN, directeur du Service Etudes & Développement et Mathias Hervet, chargé d'études et d'opérations foncières à la SAFER du Loiret.

---

## **Présentation de l'équipe d'études :**

- David Chabot (Antea Group) précise que tout au long de l'étude les interlocuteurs privilégiés resteront le chef de projet, ainsi que les quatre référents territoriaux ici présents :
  - Claire Lebrun – urbaniste juriste : référente SCoT Loire Beauce
  - Sophie Lanquetot – architecte urbaniste: référente SCoT Forêt d'Orléans-Val de Loire

- Charlotte Tsai – ingénieur mobilité urbaniste : référente SCoT Sologne Val Sud
- Eric Masson - paysagiste : référent Inter-SCoT

Les référents territoriaux sont en charge de l'élaboration du SCoT d'un Pays. Ils instaureront une relation de proximité avec l'Agent de Pays et son Président. Ils seront également identifiés auprès des présidents des Intercommunalités qui composent le Pays.

Eric Masson aura un rôle spécifique sur l'Inter-SCoT de par sa connaissance du territoire et sa compétence paysagiste. Le paysage est en effet une thématique transversale et qui transcende les périmètres de SCoT. La prise en compte du paysage est par ailleurs une problématique importante dans tout le Val de Loire, « grand territoire d'Inter-SCoT ».

Dominique Lancrenon est également présentée par le chef de projet. Elle sera l'experte en charge de la concertation.

---

## **Point de précision sur les SCoT et la démarche par les bureaux d'études**

- Le chef de projet indique que dans le cadre des nouvelles lois, le SCoT est consacré comme le document intégrateur de l'ensemble des politiques publiques. A son échelle, il est censé donner un cadre de travail à l'élaboration des documents d'urbanisme de rang inférieur (PLU, POS et Carte Communale) et un cadre de principes, d'orientations, d'objectifs et de règles à respecter. Il précise ainsi que cet outil est un document stratégique, qui s'impose sans pour autant se substituer aux prérogatives des documents d'urbanisme de rang inférieur et des collectivités qui les portent.
- Antea Group rappelle ensuite que l'objectif du SCoT est de spatialiser les principes d'urbanisation et les choix d'aménagement. En ce sens, il constitue un cadre de réflexion sur l'avenir du territoire et un cercle de débats et de décisions sur les grands équilibres à préserver (espaces artificialisés, espaces agricoles et naturels) et les localisations préférentielles. Sur la question des transports et déplacements, le SCoT doit prendre en compte les projets et maîtriser leurs impacts, donner des orientations et des principes d'aménagement en fonction des modes doux et surtout organiser le territoire dans une logique de proximité et de mixité des fonctions (véritable levier de limitation des déplacements).
- La SAFER précise que, sur la question des espaces ruraux, l'objectif du SCoT est d'inverser le regard afin de ne plus considérer les terres agricoles et sylvicoles comme des zones d'extension mais plutôt comme des espaces structurants et fondamentaux pour l'avenir d'un territoire.
- Sur les espaces naturels, Biotope indique que l'objectif du SCoT est de prendre en compte les fonctionnalités naturelles décrites dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Les trames vertes et bleues (TVB) et leurs enjeux de liaisons doivent ainsi constituer des éléments du projet. Chaque maillon doit être considéré comme un invariant ou un élément de structuration du territoire : « penser avec, autour et en lien ».

- Sur la question des implantations commerciales, Bérenice indique que le volet commercial du SCoT doit refléter la stratégie que le territoire souhaite poursuivre. Il ne s'agit en aucun cas de créer un « super annuaire » des commerces existants. Par ailleurs, les études préalables aux ORAC (OCMACS) des 3 Pays vont grandement faciliter l'élaboration du diagnostic commercial des 3 SCoT. Elle indique que le DOO comprendra un volet commerce où les secteurs prioritaires de développement commercial seront identifiés.
- Enfin, Antea Group précise que le SCoT doit être réalisé dans le cadre d'une démarche permanente d'évaluation environnementale. L'évaluation des incidences du projet doit servir à réorienter les choix d'aménagement et de développement tout au long de l'élaboration du projet.

---

## Calendrier d'élaboration

- Antea Group précise que le projet d'élaboration est établi sur 3 ans, la quatrième année étant dédiée à la phase de procédure inhérente à l'adoption du document de SCoT.
- Au cours de ces trois ans, les élus mais également les habitants seront consultés au cours de moments de partage sur l'InterSCoT et de temps plus privilégiés dans les SCoT, à savoir :
  - o entretiens avec les élus et 3 rando-SCoT
  - o des ateliers (coproduire les projets avec les acteurs locaux)
  - o des réunions Inter-Pays (mobiliser les élus, Personnes Publiques Associées et travailler en InterSCoT)
  - o des réunions publiques par SCoT – (présentation, débat, inauguration de l'exposition)
  - o des lettres d'information (annoncer les réunions, communiquer sur le projet)
- la SAFER mènera également en parallèle des ateliers de concertation avec la profession agricole afin d'aider à la formalisation du projet et co-construire sur le volet agricole.

---

## Débats avec la salle

- **Intervention de Monsieur Deschamps – Conseiller général du canton de La Ferté St-Aubin**

Monsieur Deschamps indique que de nouveaux élus ont été mis en place depuis les élections et que ceux-ci ne disposent pas du même niveau de connaissance. Il pense donc que l'élaboration des SCoT doit être menée avec un grand souci de pédagogie. Il continue en précisant que, sur le territoire, les documents d'urbanisme n'ont pas le même état d'avancement. Il pense qu'il est important d'établir un état de lieux de ces différences pour mieux aborder le travail d'élaboration des SCoT.

Il invite l'ensemble de ses collègues à désigner un référent sur le projet afin de faire le relais avec le Pays et la population. De par son expérience sur le SDAU d'Orléans, il précise que l'élaboration d'un SCoT est un investissement de tous les jours.



- **Intervention de Monsieur Saury** – Vice-Président de l'Agglo, en charge de la planification, l'aménagement urbain, la politique foncière et l'action foncière

Le représentant de l'Agglo et de ses 280 000 habitants remercie au nom du Président de l'Agglomération Orléans Val de Loire les trois Pays pour l'invitation au lancement de leur démarche InterSCoT.

Il indique que l'agglomération se situe au même stade que les trois Pays dans sa démarche de planification. Il précise que le bilan du SCoT actuellement en cours de finalisation va prochainement laisser place à sa mise en révision pour sa grenelisation.

Il indique que son territoire portera une attention particulière au suivi de la démarche des trois Pays et à sa participation. L'agglomération d'Orléans exprime en effet sa volonté de coopérer et de travailler en cohérence avec les trois Pays dans le cadre de la révision de son SCoT.

- **Intervention du Maire d'Ingrannes et du Maire de Tigy, + Monsieur DURAND, Maire de Chaingy**

Plusieurs Maires s'interrogent sur le lien SCoT/PLU et la possibilité de réaliser leur PLU dans le cadre de la démarche de SCoT. La loi ALUR rend en effet les POS caducs en décembre 2015 tandis que les PLU doivent être grenelés à cette même date.

Antea Group indique que l'élaboration/révision des POS et des PLU des Pays ne fait pas l'objet du marché passé avec le groupement de Pays. Néanmoins, le chef de projet précise que l'élaboration du SCoT va permettre de nourrir et d'accompagner l'élaboration/révision de l'ensemble des documents d'urbanisme du territoire.

Le Maire de Tigy s'interroge donc sur le choix du timing de révision de son PLU. Il souhaite éviter deux révisions successives ; la première pour la grenelisation de son document d'urbanisme, la seconde pour la mise en compatibilité avec le SCoT.

Antea Group indique que le SCoT est dans le même cas de figure par rapport à la révision des PPRI. Il précise que les POS et les PLU disposeront de la majeure partie des points de mise en compatibilité au moment de l'arrêt et par anticipation au moment de la phase PADD et de construction du D.O.O. Selon Antea Group, l'élaboration du SCoT intervient dans un bon moment et va faciliter le travail de révision des POS et des PLU et de mise en compatibilité avec le SCoT.

Cette mise en compatibilité se fera en continu si la mise en révision des POS et des PLU est réalisée dans un temps légèrement décalé avec l'élaboration du SCoT et si les communes participent étroitement au projet de SCoT.

La DDT abonde dans ce sens : elle souhaite se positionner en facilitateur et indique que l'ensemble de ses services est à la disposition des communes dans cette phase transitoire. Consciente de l'investissement que demande et impose la loi ALUR, la DDT a prévu la mise à disposition de fiches méthodologiques pour faciliter la prise en compte de la loi ALUR et la tenue d'un séminaire en septembre.

## - Intervention du Pays Grande Sologne

Le Vice-Président du Pays de Grande Sologne remercie les trois Pays de l'avoir associé à cette première réunion interPays et évoque ensuite le projet du POCL. Dans ce cadre, il interroge les trois Pays et la DDT 45 sur le niveau et la méthodologie de prise en compte de ce projet dans les SCoT.

Antea Group indique avoir évoqué ce point lors de la réunion de cadrage avec la DDT. Le bureau d'études précise avoir alerté l'Etat sur les difficultés de prise en compte d'un tel projet dans un SCoT lorsque le contexte d'études et de réflexion est encore mouvant. En effet, il est très compliqué de réfléchir et d'établir un projet sans connaître au préalable le tracé et surtout le positionnement des gares. Les gares TGV sont des éléments structurants, leur position prédispose les orientations du projet tant dans son volet transport qu'économique.

Le DDT indique que, pour le moment, le tracé du projet n'est pas stabilisé, tout comme le positionnement des gares. Elle indique que le projet et sa réalisation sont suspendus aux conditions de son financement et qu'il n'y a, pour le moment, aucune décision politique le concernant.

Antea Group indique que ce type de projet a causé beaucoup de débats et de retard dans l'élaboration du SCoT de l'Ouest 06 (Cannes-Grasse). Antea Group indique, que sur ce projet, la position adoptée est une prise en compte à minima du moins dans la première phase d'élaboration des SCoT et proposent de statuer à chaque étape en fonction de l'avancement du projet.

---

## Mot de clôture de l'Etat

En sa qualité de représentant de Monsieur le Préfet, Monsieur BRILL de la DDT indique vouloir s'engager pleinement dans la démarche d'élaboration des trois SCoT et accompagner les acteurs tout au long de la procédure. Dans cette optique, une note d'enjeux de l'Etat leur sera transmise prochainement.

Cette note priorise deux grands enjeux :

- la nécessaire prise en compte de l'Agglo et de ses dynamiques dans le processus d'élaboration et le projet des trois SCoT. Pour l'Etat, il est important d'intégrer cette centralité qui impacte le territoire.
- La prise en compte du caractère ligérien et du classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO.